

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ÉTUDES CADRE DE RÉFÉRENCE

OBJECTIF

Le Comité consultatif provincial sur les programmes d'études fournira des commentaires et guidera la préparation du programme d'études et du Cadre d'apprentissage de la maternelle à la 12^e année.

PORTÉE

Le Comité consultatif provincial sur le programme d'études fournit :

- des commentaires et recommandations sur la préparation du programme d'études et du cadre d'apprentissage de la maternelle à la 12^e année à des moments clés du processus d'élaboration et de rédaction;
- une tribune permettant aux membres de communiquer leurs points de vue, leurs expériences et leurs connaissances;
- un appui aux divers intérêts pour la préparation d'un nouveau programme d'études et cadre d'apprentissage de la maternelle à la 12^e année, et leur représentation.

COMPOSITION ET CALENDRIER

Le Comité sera composé d'un maximum de 25 intervenants issus d'un large éventail de perspectives, notamment des enseignants, des chefs d'établissement, des parents, des représentants d'employeurs, des organismes du secteur de l'éducation, des étudiants/élèves et des partenaires autochtones. On s'attend à ce que le Comité se réunisse quatre fois par année. Les dates des réunions et les prochaines étapes du Comité seront élaborées en consultation et confirmées à chaque réunion.

Le mandat du Comité a été renouvelé jusqu'en juin 2024. La nécessité de former un Comité permanent des programmes d'études au-delà de cette date sera revue et déterminée au moment de la parution du Cadre d'apprentissage.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Le Comité sera composé de personnes qui :

- sont des experts reconnus des programmes d'études (universitaires et praticiens);
- ont vécu l'expérience des programmes d'études en action, y compris des réussites, des échecs et des idées (p. ex., élèves actuels ou anciens élèves, parents, etc.);
- sont reconnus dans leurs groupes ou organisations sectoriels (p. ex., peuples autochtones, francophones, nouveaux arrivants, industrie ou entreprise);
- sont capables de consacrer du temps à la préparation et à la participation aux réunions, ainsi qu'à la réflexion;
- sont passionnés par l'avenir des programmes d'études de la maternelle à la 12^e année au Manitoba.

STRUCTURE HIÉRARCHIQUE

Des représentants du ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba présideront le Comité. Le personnel du Ministère facilitera le travail du Comité et sera responsable de la préparation du programme d'études et du cadre d'apprentissage de la maternelle à la 12^e année ainsi que du soutien à leur mise en œuvre. Le personnel du Ministère préparera des recherches, des documents et des présentations pour que le Comité puisse les examiner et fournir des conseils.
